

# La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés en région Centre

Bilan 2012

Ce document dont le champ d'observation est la collecte et le traitement des déchets ménagers à l'échelle de la région Centre vise à apporter aux différents acteurs institutionnels et à un large public une vision précise et actualisée de la gestion des déchets dans notre région. Les analyses disponibles par département permettent de positionner les territoires entre eux et peuvent servir d'aide aux prises de décision.

Les données utilisées sont celles de l'enquête régionale sur la collecte des déchets ménagers menée par les six départements pour l'année 2012 ainsi que les résultats de l'enquête nationale sur les installations de traitement des ordures ménagères (enquête ITOM 2012 - ADEME).

L'intégralité des données sources alimentent la base de données nationale SINOE ® déchets (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement) qui grâce à de nombreux indicateurs ciblés permettent d'obtenir des informations par territoire.

Plus d'**1,5 million de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA)** ont été collectés en région Centre en 2012, soit une quantité **moyenne par habitant de 570 kg, inférieure de 20 kg** à celle observée **au niveau national**. Deux départements enregistrent des ratios sensiblement supérieurs avec 601 et 648 kg/hab.

La région paraît **bien engagée pour répondre au premier objectif du Grenelle** de l'environnement qui est de **réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées\*** entre 2008 et 2013. En effet, au cours des **5 dernières années**, on observe une **baisse de plus de 10 %** des quantités régionales concernées. Cette inflexion s'explique par le **recul des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des matériaux secs collectés séparativement**.

Depuis 2005, les **collectes sélectives** (porte à porte, apports volontaires y compris en déchèteries) **ont pris le pas** sur la collecte ordinaire et l'écart se creuse au fil des années. Les **apports en déchèteries** ont augmenté de **30 % en 7 ans** (soit 60 kg de plus par habitant en moyenne). La région Centre a développé un **bon maillage territorial** avec 251 déchèteries en activité en 2012, soit 1 pour 10 000 habitants contre près de 1 pour 14 000 au niveau national.

Près de **9 déchèteries sur 10 acceptent les professionnels**.

Ces équipements captent désormais **41 % du gisement global de déchets ménagers et assimilés**.

La **part croissante** des matériaux **orientés vers le recyclage** (y compris les flux issus des déchèteries) résulte des efforts consentis par les collectivités territoriales pour améliorer l'offre de services en mode séparatif : multiplication des points d'apports volontaires, ouverture d'un nouveau centre de tri, optimisation des conditions de collecte en déchèteries confortée par la création de filières REP.

**43 % des DMA** sont orientés vers le recyclage en 2012. **Le Grenelle prévoyait un taux de 35 %** pour la même année et de 45 % pour 2015.

La réduction de 15 % des déchets incinérés et stockés d'ici 2012 souhaitée par le Grenelle n'est pas mesurable avec les données actuellement disponibles via l'enquête ADEME, l'indicateur intégrant les déchets d'activité économique. On constate cependant que **le recours au stockage a peu évolué** en région Centre depuis 2006.

**98 % des OMR** produites dans la région **sont traitées localement**, en incinération principalement pour les départements du Nord qui concentrent l'essentiel de ces équipements, en centre d'enfouissement dans toute la partie Sud qui ne dispose d'aucun incinérateur.

**1,5 million de tonnes de déchets ménagers collectés en 2012**

\* les OMA ne comprennent pas les volumes collectés en déchèteries, les encombrants et les déchets verts.

# Sommaire

<b>1,5 million de tonnes de déchets ménagers collectés en 2012</b> .....	<b>3</b>
<b>L'organisation territoriale en région Centre</b> .....	<b>5</b>
<b>Les programmes locaux de prévention et les actions qui en découlent</b> .....	<b>8</b>
<b>Les collectes sélectives (hors FFOM et déchets verts)</b> .....	<b>9</b>
<b>Les déchèteries</b> .....	<b>10</b>
<b>La valorisation matière : les centres de tri</b> .....	<b>13</b>
<b>La valorisation organique : le compostage</b> .....	<b>15</b>
<b>Le traitement des déchets ultimes</b> .....	<b>17</b>
<b>Le traitement des ordures ménagères résiduelles</b> .....	<b>19</b>
<b>La région centre et le "Grenelle des déchets"</b> .....	<b>21</b>
<b>Le financement du service public d'élimination des déchets</b> .....	<b>22</b>
<b>Les coûts du SPED : la méthode Comptacoût®</b> .....	<b>23</b>

# 1,5 million de tonnes de déchets ménagers collectés en 2012

Le champ d'enquête correspond à l'ensemble des services de collecte en apport volontaire et porte à porte proposés par les EPCI et communes indépendantes (y compris les flux transitant en déchèterie, sous maîtrise d'ouvrage publique et privée).

La population de référence est la population légale millésimée 2011 en vigueur le 1er janvier 2014.

## La région Centre en 2012 :

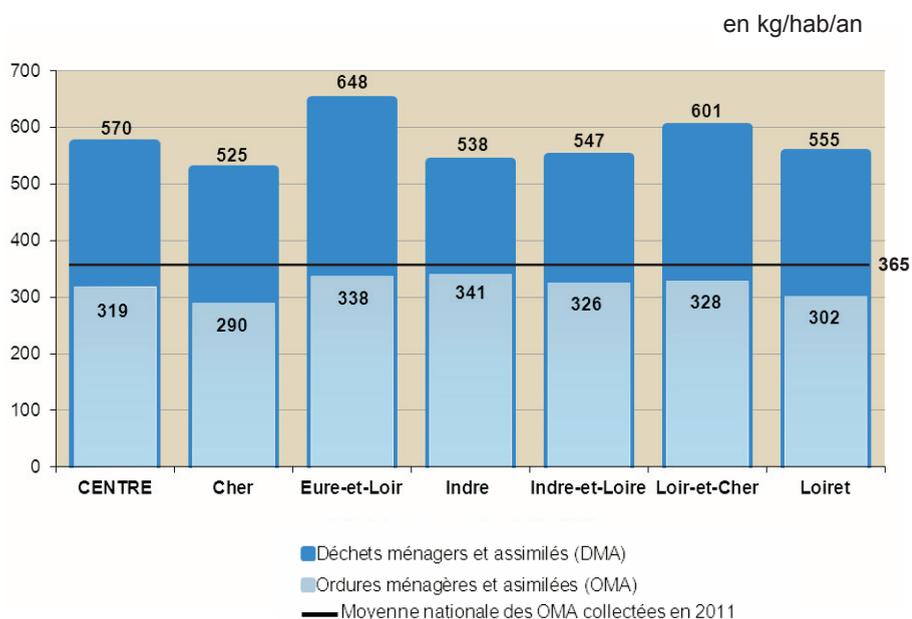
- 2,6 millions d'habitants, soit 4,1 % de la population française (INSEE),
- 1,5 million de tonnes de déchets ménagers ou assimilés, soit 3,8 % de la production nationale des ménages (année de référence 2011).

- La production de déchets ménagers et assimilés (DMA) en région Centre est de **570 kg par habitant en 2012**, soit **20 kg de moins qu'en moyenne nationale** (en 2011, dernier chiffre connu).
- De fortes disparités demeurent entre les départements, le ratio variant de 525 kg (Cher) à 648 kg (Eure-et-Loir).

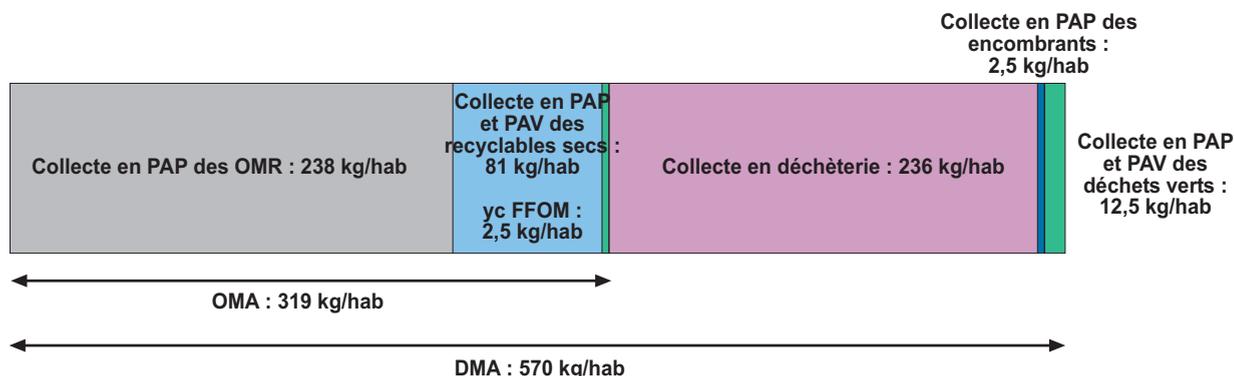
- Parmi ces déchets, les **ordures ménagères et assimilées (OMA)** représentent **319 kg par habitant**. Tous les départements de la région enregistrent un **ratio inférieur à la moyenne nationale** (365 kg/hab. 2011).

- La quantité moyenne régionale s'établit à environ **1,6 kg de déchets ménagers et assimilés par jour et par habitant**.

## Quantités de déchets ménagers et assimilés collectés en 2012 par département



## Répartition du gisement de déchets ménagers et assimilés collectés en 2012



PAP : porte à porte,  
 PAV : point d'apport volontaire,  
 OMR : ordures ménagères résiduelles,  
 FFOM : fraction fermentescible des ordures ménagères.

Les données sont extraites de SINOE. La qualité de l'information a été progressivement améliorée ces dernières années. Des corrections ont été apportées pour les premières années d'observation et l'analyse fine des évolutions requière une certaine prudence.

➤ Depuis 2005, la **quantité de déchets ménagers** et assimilés (DMA) est relativement **stable** en région Centre.

➤ La **collecte d'ordures ménagères brutes se rétracte** (baisse de près de 40 kg/hab/an en 7 ans) alors que le mode séparatif poursuit son développement.

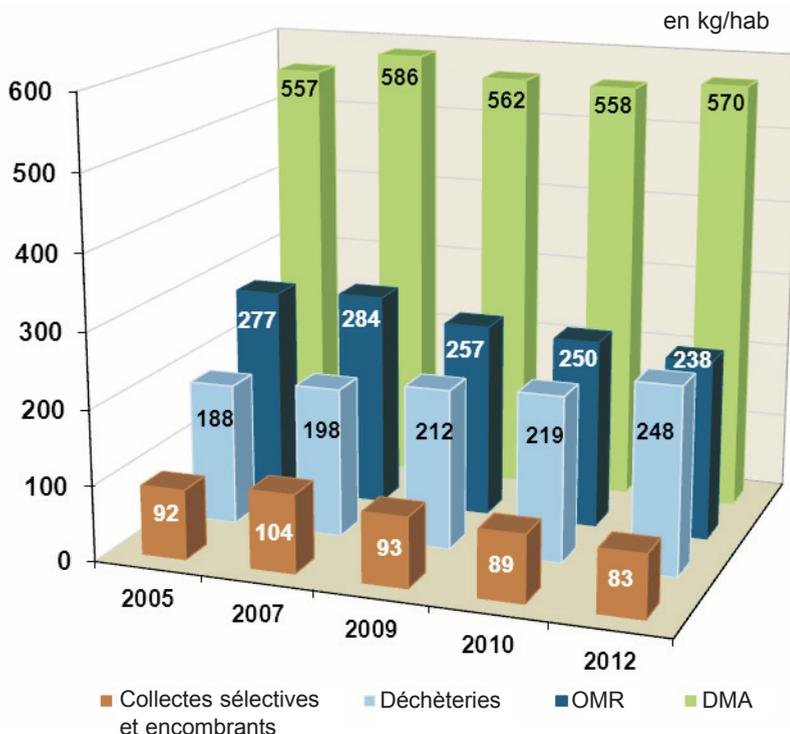
➤ Les quantités d'ordures ménagères collectées en 2005 étaient identiques aux quantités triées (collectes séparatives, déchèteries). Depuis l'écart se creuse (93 kg/hab en 2012, soit près de 238 000 t) en raison de la **hausse régulière des apports en déchèteries** : + 60 kg/hab/an depuis 2005. Les quantités collectées en déchèteries et sur les plateformes de déchets verts sont désormais supérieures à celles des ordures ménagères résiduelles (OMR).

➤ La baisse depuis 5 ans des quantités recueillies en porte à porte et apports volontaires s'explique en partie par l'arrêt progressif des collectes d'encombrants en porte à porte.

➤ En 2012, les ordures ménagères résiduelles ne représentent plus que 42 % du volume global des déchets collectés contre 50 % sept ans plus tôt.

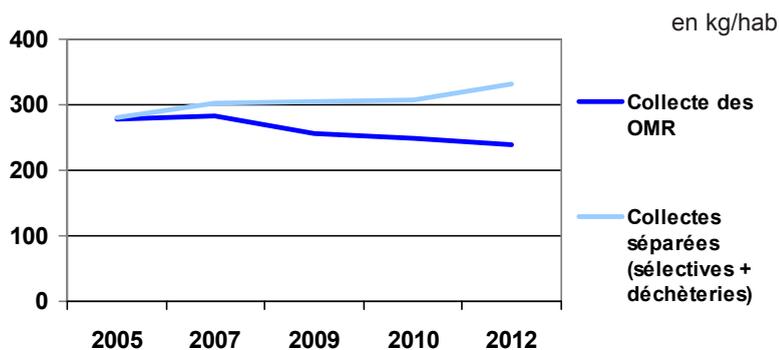
➤ Le poids des déchets verts et biodéchets a progressé entre 2010 et 2012 passant de 14 à 18 %.

### Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés en région Centre

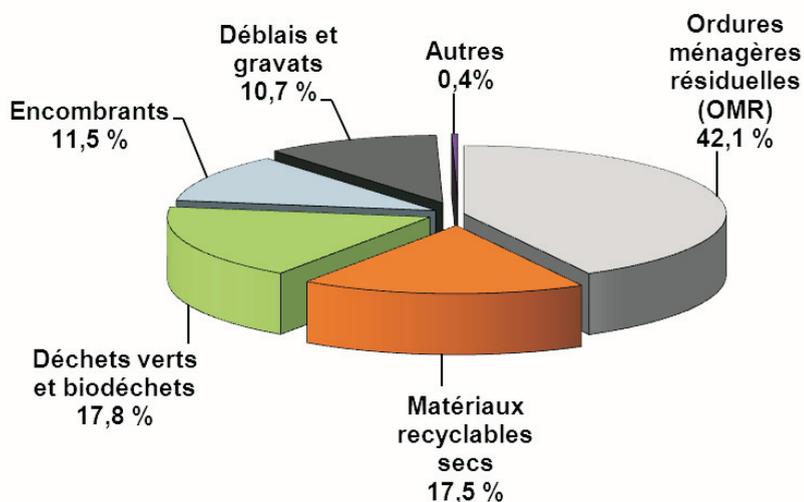


NB : les déchets verts collectés en porte à porte ou issus des plateformes dédiées sont comptabilisés avec les volumes recueillis en déchèteries, les encombrants sont intégrés aux collectes sélectives.

### Evolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés en collecte ordinaire et sélective



### Composition des déchets ménagers et assimilés



# L'organisation territoriale en région Centre

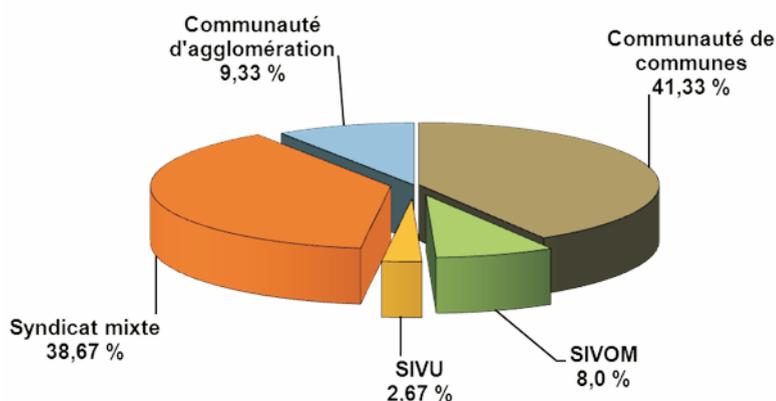
➤ **L'organisation territoriale** de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers en région Centre s'est considérablement **simplifiée** depuis plusieurs années.

➤ La réforme des collectivités territoriales a amené les **syndicats intercommunaux (SIVOM, SIVU) et les communes à transférer leur compétence à des communautés de communes, d'agglomération ou à des syndicats mixtes**. Globalement la taille des EPCI gestionnaires s'accroît.

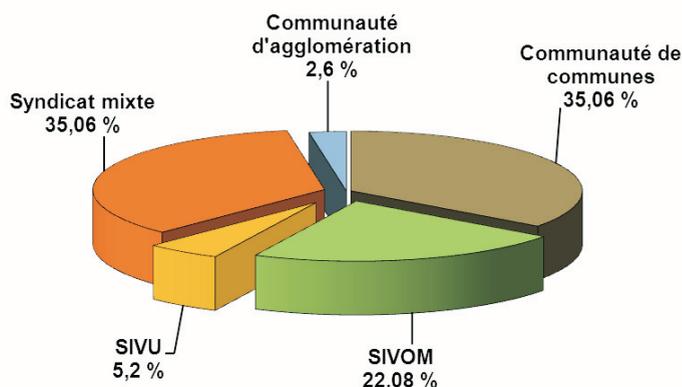
➤ Au 1er janvier 2013, la région Centre compte **78 structures compétentes pour la collecte des déchets ménagers** dont 6 communes indépendantes.

➤ Parmi ces 78 structures, **53 assurent la compétence traitement**, les autres collectivités ayant recours à des structures dédiées.

Répartition des structures intercommunales exerçant la compétence collecte des OMR suivant leur nature juridique en 2012



Répartition des structures intercommunales exerçant la compétence collecte des OMR suivant leur nature juridique en 2006



## Collectivités ayant la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) au 1er janvier 2013

### Loir et Cher

- 20 Agglopolys
- 21 CC Cher Sologne
- 22 Pruniers-en-Sologne
- 23 Romorantin-Lanthenay
- 6 SICTOM région de Chateaudun
- 24 SICTOM de Montoire
- 25 SIVOM de Mennetou
- 17 SMICTOM de Lamotte Salbris
- 26 SMIEOM Val de cher
- 27 SMIEOM de Mer
- 18 SMIRTOM Beaugency
- 28 VAL ECO
- 29 VALDEM
- 30 Villeherviers

### Indre et Loire

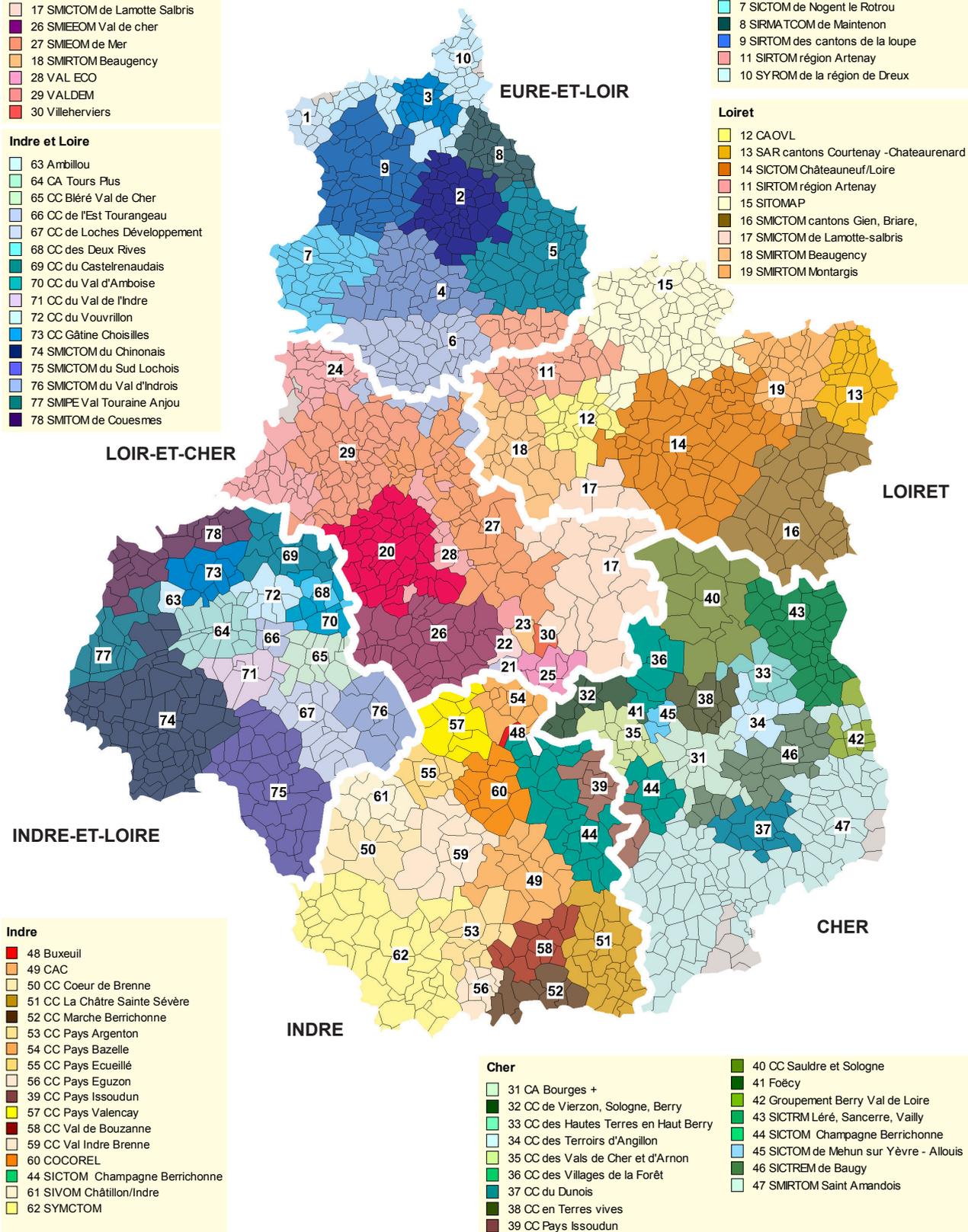
- 63 Ambillou
- 64 CA Tours Plus
- 65 CC Bléré Val de Cher
- 66 CC de l'Est Tourangeau
- 67 CC de Loches Développement
- 68 CC des Deux Rives
- 69 CC du Castelrenaudais
- 70 CC du Val d'Amboise
- 71 CC du Val de l'Indre
- 72 CC du Vouvrillon
- 73 CC Gâtine Choissilles
- 74 SMICTOM du Chinonais
- 75 SMICTOM du Sud Lochois
- 76 SMICTOM du Val d'Indrois
- 77 SMIFE Val Touraine Anjou
- 78 SMITOM de Couesmes

### Eure et Loir

- 1 CC de l'Orée du perche
- 2 Chartres Métropole
- 3 Dreux Agglomération
- 4 SICTOM BBI
- 5 SICTOM de la région d'Auneau
- 6 SICTOM région de Chateaudun
- 7 SICTOM de Nogent le Rotrou
- 8 SIRMATCOM de Maintenon
- 9 SIRTOM des cantons de la loupe
- 11 SIRTOM région Artenay
- 10 SYROM de la région de Dreux

### Loiret

- 12 CAOVL
- 13 SAR cantons Courtenay -Chateaurenard
- 14 SICTOM Châteauneuf/Loire
- 11 SIRTOM région Artenay
- 15 SITOMAP
- 16 SMICTOM cantons Gien, Briare,
- 17 SMICTOM de Lamotte-salbris
- 18 SMIRTOM Beaugency
- 19 SMIRTOM Montargis



### Indre

- 48 Buxeuil
- 49 CAC
- 50 CC Coeur de Brenne
- 51 CC La Châtre Sainte Sévère
- 52 CC Marche Berrichonne
- 53 CC Pays Argenton
- 54 CC Pays Bazelle
- 55 CC Pays Ecuillé
- 56 CC Pays Eguzon
- 39 CC Pays Issoudun
- 57 CC Pays Valencay
- 58 CC Val de Bouzanne
- 59 CC Val Indre Brenne
- 60 COCOREL
- 44 SICTOM Champagne Berrichonne
- 61 SIVOM Châtillon/Indre
- 62 SYMCTOM

### Cher

- 31 CA Bourges +
- 32 CC de Vierzon, Sologne, Berry
- 33 CC des Hautes Terres en Haut Berry
- 34 CC des Terroirs d'Angillon
- 35 CC des Vals de Cher et d'Arnon
- 36 CC des Villages de la Forêt
- 37 CC du Dunois
- 38 CC en Terres vives
- 39 CC Pays Issoudun
- 40 CC Soudre et Sologne
- 41 Foëcy
- 42 Groupement Berry Val de Loire
- 43 SICTRM Léré, Sancerre, Vailly
- 44 SICTOM Champagne Berrichonne
- 45 SICTOM de Mehun sur Yèvre - Allouis
- 46 SICTREM de Baugy
- 47 SMIRTOM Saint Amandois

## Collectivités ayant la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) au 1er janvier 2013

### Loir et Cher

- 12 CC Cher Sologne
- 13 Pruniers-en-Sologne
- 14 Romorantin-Lanthenay
- 4 SICTOM de la région de Chateaudun
- 15 SICTOM de Montoire La Châtre
- 16 SNOM de Mennetou
- 9 SMICTOM de Lamotte Salbris
- 17 SMIEEOM Val de cher
- 18 SMIEOM de Mer
- 10 SMIRTOM Beaugency
- 19 VAL ECO
- 20 VALDEM
- 21 Villeherviers

### Indre et Loire

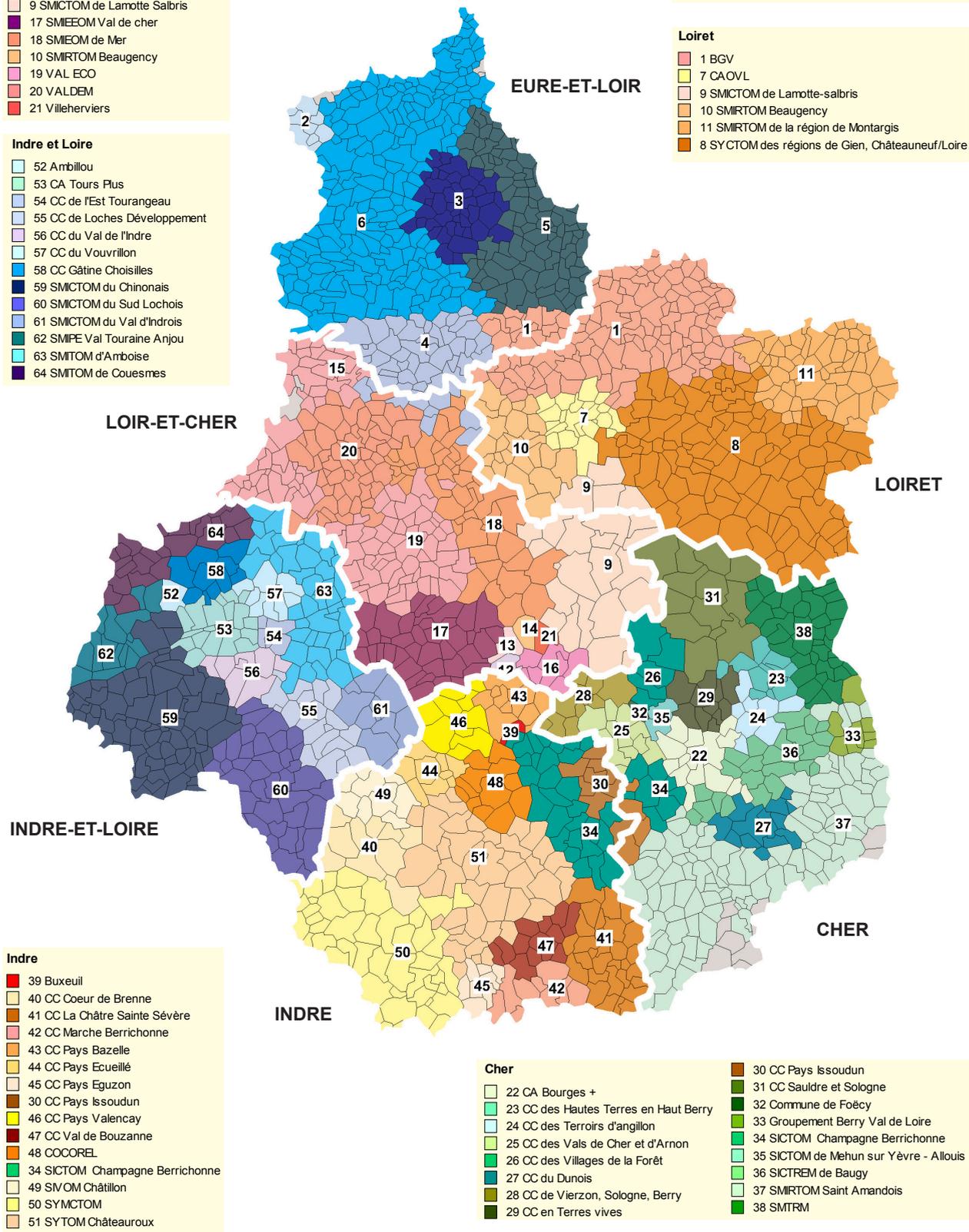
- 52 Ambillou
- 53 CA Tours Plus
- 54 CC de l'Est Tourangeau
- 55 CC de Loches Développement
- 56 CC du Val de l'Indre
- 57 CC du Vouvrillon
- 58 CC Gâtine Choissilles
- 59 SMICTOM du Chinonais
- 60 SMICTOM du Sud Lochois
- 61 SMICTOM du Val d'Indrois
- 62 SMPE Val Touraine Anjou
- 63 SMITOM d'Amboise
- 64 SMITOM de Couesmes

### Eure et Loir

- 1 BGV
- 2 CC de l'Orée du perche
- 3 Chartres Métropole
- 4 SICTOM de la région de Chateaudun
- 5 SITREVA
- 6 SOMEL

### Loiret

- 1 BGV
- 7 CAOVL
- 9 SMICTOM de Lamotte-salbris
- 10 SMIRTOM Beaugency
- 11 SMIRTOM de la région de Montargis
- 8 SYCTOM des régions de Gien, Châteauneuf/Loire



### Indre

- 39 Buxeuil
- 40 CC Cœur de Brenne
- 41 CC La Châtre Sainte Sévère
- 42 CC Marche Berrichonne
- 43 CC Pays Bazelle
- 44 CC Pays Ecuillé
- 45 CC Pays Eguzon
- 30 CC Pays Issoudun
- 46 CC Pays Valencay
- 47 CC Val de Bouzanne
- 48 COCOREL
- 34 SICTOM Champagne Berrichonne
- 49 SNOM Châtillon
- 50 SYMCTOM
- 51 SYTOM Châteauroux

### Cher

- 22 CA Bourges +
- 23 CC des Hautes Terres en Haut Berry
- 24 CC des Terroirs d'angillon
- 25 CC des Vals de Cher et d'Arnon
- 26 CC des Villages de la Forêt
- 27 CC du Dunois
- 28 CC de Vierzon, Sologne, Berry
- 29 CC en Terres vives
- 30 CC Pays Issoudun
- 31 CC Sauldre et Sologne
- 32 Commune de Foëcy
- 33 Groupement Berry Val de Loire
- 34 SICTOM Champagne Berrichonne
- 35 SICTOM de Mehun sur Yèvre - Allouis
- 36 SICTREM de Baugy
- 37 SMIRTOM Saint Amandois
- 38 SMTRM

# Les programmes locaux de prévention et les actions qui en découlent

La prévention de la production des déchets est désormais une priorité pour les collectivités qui doivent à travers des actions innovantes modifier les habitudes des ménages mais également des professionnels présents sur le territoire.

De nombreuses actions sont mises en oeuvre (bulletins d'information, newsletters, memento du tri, actions lors de la semaine européenne de réduction des déchets (SERD), etc).

Certaines collectivités s'engagent durablement dans la réduction des déchets, ceci au travers de programmes locaux de prévention, contractualisés avec l'ADEME.

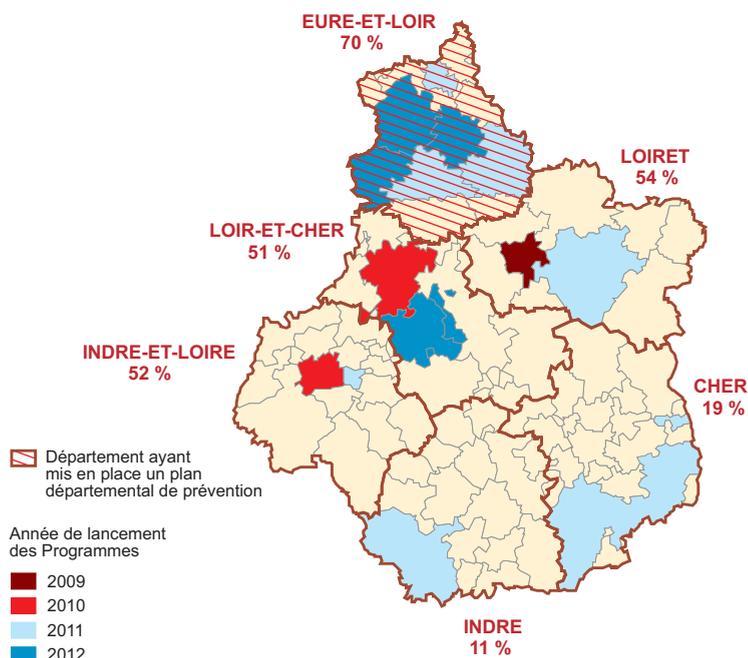
➤ En 2013, la région Centre est couverte par **14 programmes locaux**.

➤ **48 % des habitants** de la région sont désormais incités à développer des modes de consommation moins générateurs de déchets.

➤ S'y ajoute en **Eure-et-Loir** un **plan départemental de prévention**.

➤ Les collectivités engagées proposent des alternatives toujours plus nombreuses et plus originales : compostage, autocollants stop-pub mais aussi achats éco-responsables, réemploi, dons, gestion raisonnée des déchets de jardin, etc.

## Les Plans départementaux et programmes locaux de prévention (PLP) et taux de couverture de la population au 01/01/2013



## Zoom sur la recyclerie du syndicat VALDEM (Loir-et-Cher)

**Vous avez des objets encore en bon état ? Ayez le réflexe Recyclerie !**

Depuis le 16 décembre 2013, le syndicat ValDem privilégie la **réutilisation des objets** (meubles, vaisselle, bibelots, jouets...) avec la mise en place d'un **service de recyclerie dans les déchèteries** de Vendôme et de St-Ouen (Loir-et-Cher), avant de généraliser cette prestation à l'ensemble du territoire syndical.

S'inscrivant dans le cadre d'un programme de prévention des déchets, signé en 2010 avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ce projet a pour but de **prolonger la durée de vie des objets afin de réduire le tonnage de déchets traités** et à terme conforter la maîtrise

Bulletin Recyclerie (Décembre 2013 - Valdem) des coûts.

Confiée à la Régie de quartiers de Vendôme, la Recyclerie va permettre de créer des emplois locaux pour des publics éloignés du marché du travail. Ce projet fédère de nombreuses instances départementales (Etat, Conseil Général de Loir-et-Cher, Communauté de communes du Pays de Vendôme ...).

### Principe :

Les objets encore en bon état sont récoltés par les agents valoristes et déposés avec l'appui des agents de déchèteries du syndicat dans une benne spécifique. Acheminés ensuite dans un atelier voisin, ces biens sont triés, réparés et stockés avant d'être vendus dans la boutique Frip'Art.

En complément des déchèteries, un service de collecte à domicile pourra être proposé aux particuliers par la régie de quartiers de Vendôme.

# Les collectes sélectives (hors FFOM et déchets verts)

Toutes les collectivités de la région proposent un service de collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire. Le mode diffère selon la nature des produits. Ainsi le verre est à 91 % recueilli dans les points d'apport volontaire en 2012 (contre 88 % en 2010), les emballages, journaux, magazines sont collectés à 75 % en porte à porte (66 % deux ans plus tôt).

Seuls les matériaux secs des ménages et les encombrants collectés en porte à porte sont pris en compte dans les données ci-dessous.

➤ Les **matériaux secs et encombrants collectés en porte à porte** représentent près de 213 000 t, soit **83 kg/hab en moyenne**.

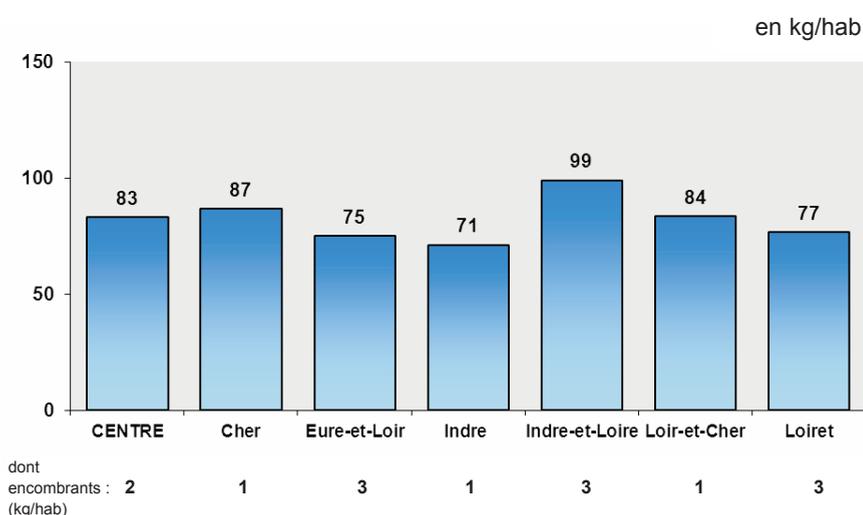
➤ Ce ratio est très inégal d'un département à l'autre : il approche les 99 kg/hab en Indre-et-Loire ; l'Indre est en retrait (avec 28 kg de moins).

➤ **La moitié des tonnages** issus de la collecte sélective des matériaux secs sont directement orientés vers des **filières spécifiques de valorisation** (verrerie, papeterie).

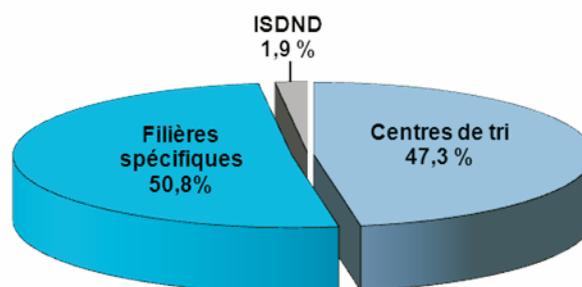
➤ **L'autre moitié** est principalement dirigée vers des **centres de tri** de la région ou des départements limitrophes (Creuse, Yonne, Sarthe ou Yvelines).

➤ Les encombrants (2,9 % des matériaux secs collectés en sélectif) entrent en centres d'enfouissement.

Ventilation par département des performances de collecte des matériaux secs et encombrants en 2012



Destinations des matériaux secs et encombrants collectés sélectivement en 2012 en région Centre



# Les déchèteries

Avec **251 déchèteries en activité en 2012** (dont 3 sous maîtrise d'ouvrage privée), la région Centre bénéficie d'un taux de couverture de la population et d'une fréquentation supérieurs à la moyenne nationale.

**216 équipements acceptent les déchets des professionnels.**

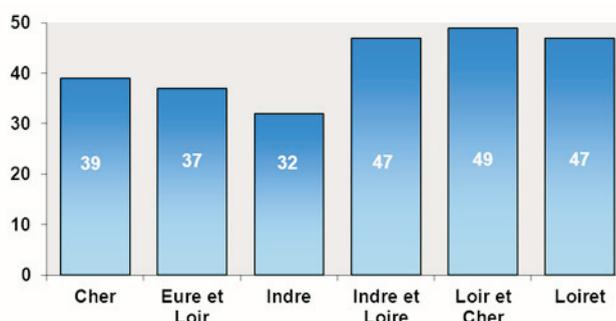
➤ **En moyenne, une déchèterie** de la région **dessert 8 communes et 10 000 habitants** (le ratio national établi par l'ADEME pour 2011 est de 1 pour plus de 13 800 personnes).

➤ La densité d'équipements (rapportée à la population) est sensiblement supérieure dans 3 départements : le Cher, l'Indre et le Loir-et-Cher.

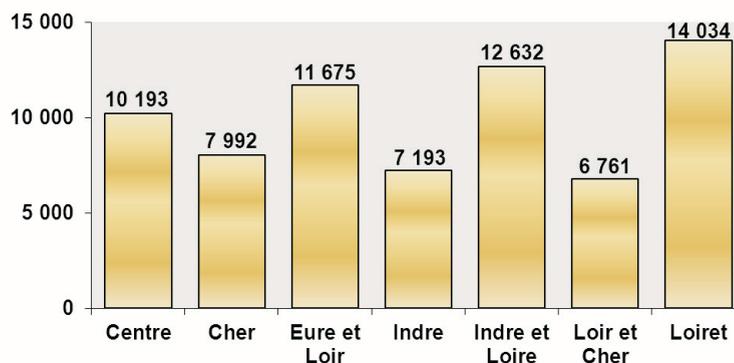
➤ Les **apports par habitant** sont également **élevés en Eure-et-Loir et dans le Loiret**, qui comptent pourtant moins d'équipements en proportion de leur population (respectivement 11 675 et 14 034 habitants par déchèterie).

➤ La **fréquentation annuelle moyenne par habitant** desservi s'établit à **1,8 visite** (contre **1,6 au niveau national** en 2011) et l'**apport moyen par visite** est de l'ordre de **120 kg** (contre **104 kg pour la France** en 2011).

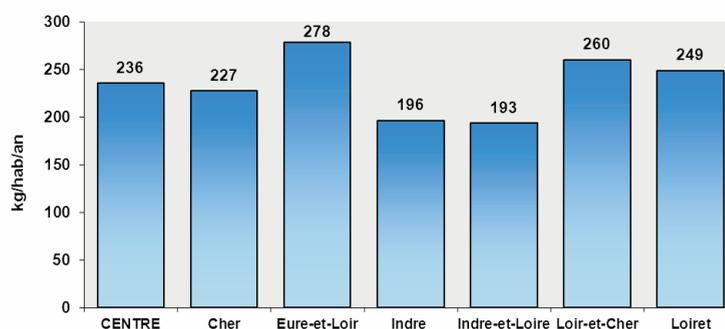
Répartition par département du nombre de déchèteries en fonctionnement en région Centre en 2012



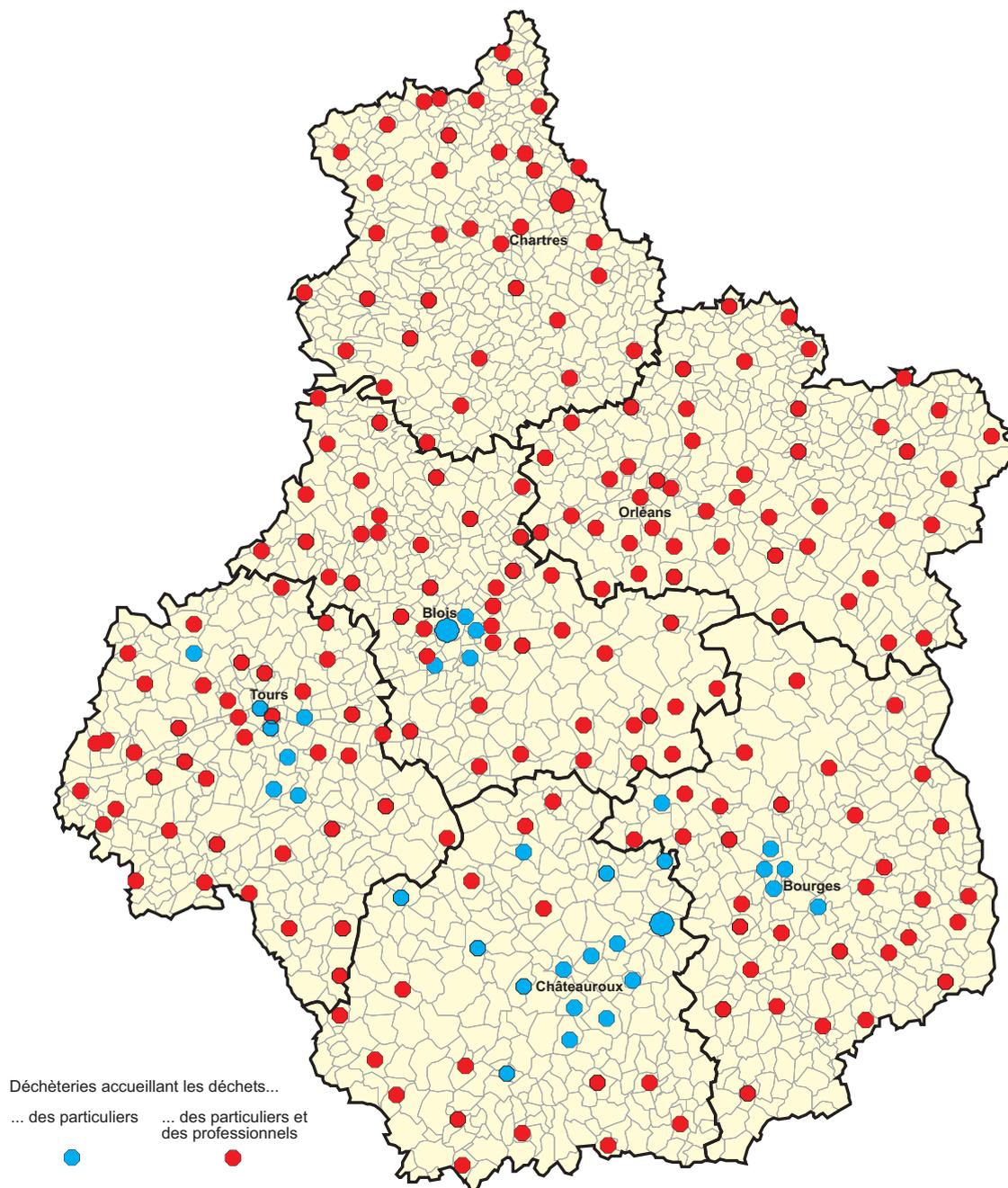
Nombre moyen d'habitants desservis par déchèterie et par département en 2012



Quantité annuelle moyenne par habitant collectée en déchèterie par département en 2012

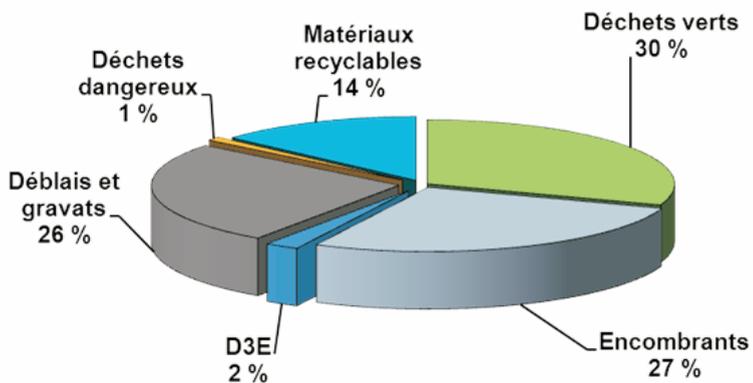


## Localisation des déchèteries de la région Centre



➤ Les principaux flux entrants en déchèteries concernent les **déchets verts, les encombrants et les inertes** qui représentent **83 %** des quantités collectées en 2012.

### Répartition des déchets déposés en déchèteries en 2012



➤ Depuis 2005, les volumes transitant par les déchèteries ne cessent d'augmenter. Avec plus de 597 000 t en 2012, le réseau de déchèteries a capté 41 % du gisement global régional collecté.

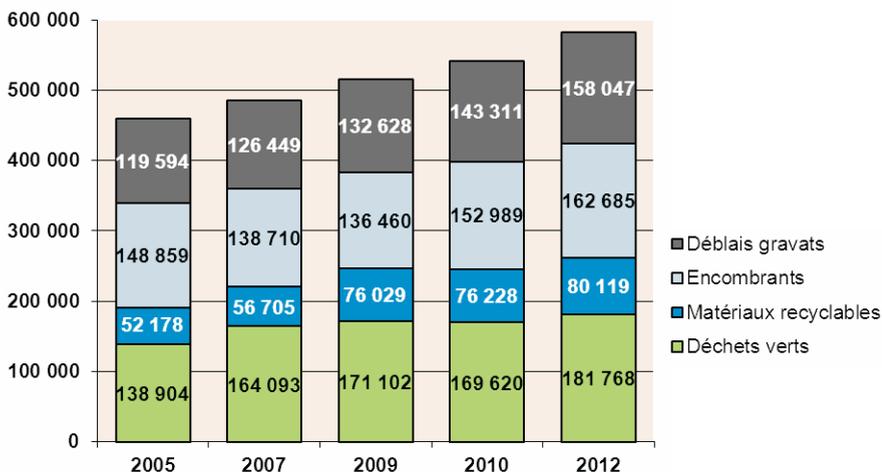
➤ Toutes les catégories de déchets ont vu leur tonnage s'accroître mais sont principalement concernés les déchets verts et les déblais et gravats (+ 30 % en 7 ans).

➤ La mise en place des nouvelles filières REP (responsabilité élargie du producteur) dans le réseau de déchèterie a permis de faire progresser la collecte de matériaux recyclables comme en témoignent les quantités croissantes de déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) recueillies depuis ces 4 dernières années (7 200 t en 2009 contre plus de 13 200 t en 2012).

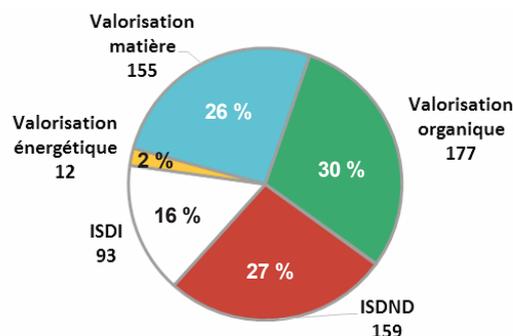
➤ 42 % des quantités sortant de déchèteries sont orientées vers l'enfouissement. Sont essentiellement concernés les déblais et gravats ainsi que les encombrants. Une partie des déchets inertes est néanmoins réemployée dans certains chantiers après concassage et le tout venant est pour partie orienté vers la valorisation énergétique à l'exemple du syndicat Val-Eco (en Loir-et-Cher).

➤ 88 % des déchets collectés en déchèteries restent dans la région Centre pour y être valorisés ou stockés. Seules un peu plus de 69 000 t de déchets sont exportées hors des frontières régionales en 2012 (surtout vers des unités de traitement spécifiques pour déchets dangereux et déchets recyclables).

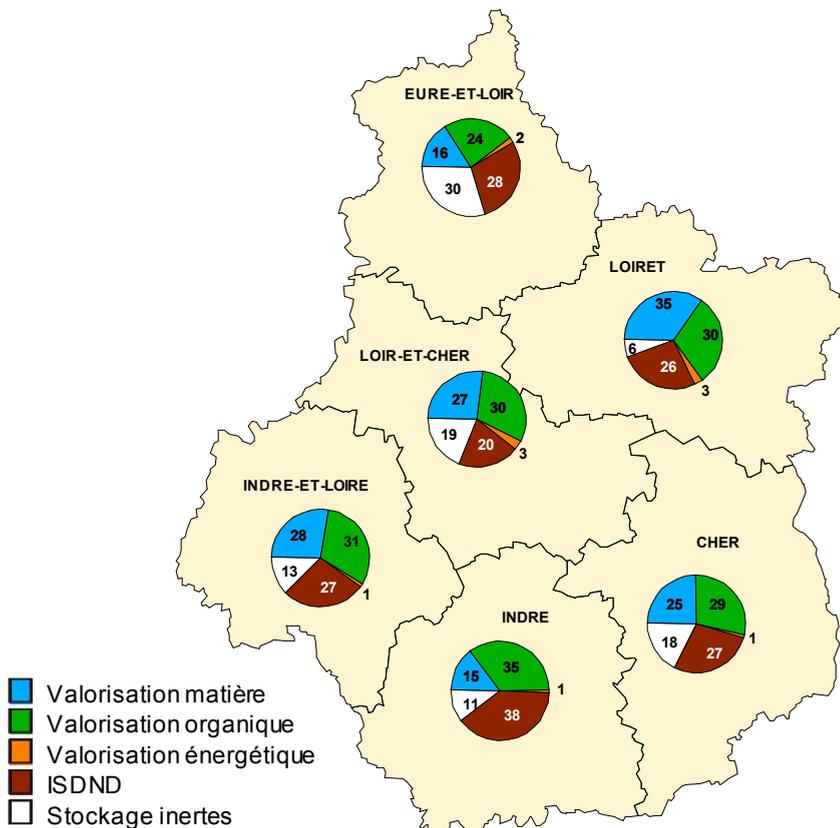
Evolution des apports de déchets en déchèterie (en tonnes)



Répartition par mode de traitement des déchets sortant des déchèteries de la région Centre en 2012 (en milliers de tonnes et en %)



Répartition par mode de traitement des déchets sortant des déchèteries en 2012 (en %)



Cartographie établie à partir des données issues de SINOE.

# La valorisation matière : les centres de tri

Les données chiffrées présentées dans cette partie proviennent de l'enquête ITOM 2012 réalisée par l'ADEME au niveau national.

L'ensemble des installations de traitement des déchets ménagers et assimilés sont concernés exceptées les unités de compostage de boues.

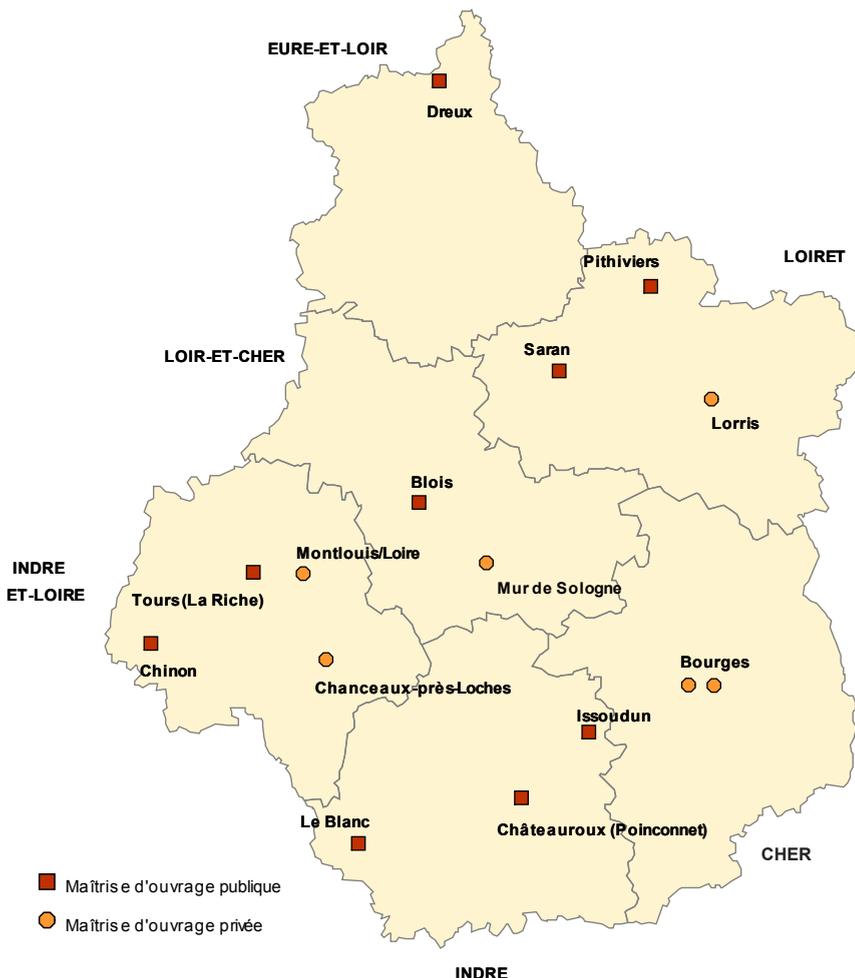
➤ Selon la dernière enquête ITOM réalisée par l'ADEME pour l'année 2012, près de **224 000 t** de déchets auraient transité par les 15 centres de tri des recyclables ménagers de la région Centre.

➤ **70 %** proviennent des ménages et collectivités et 30 % des entreprises.

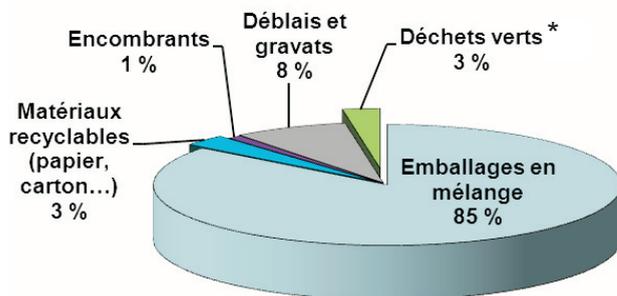
➤ Près de **90 %** sont des déchets d'emballages et des matériaux recyclables issus des collectes séparatives (en porte à porte ou apport volontaire) ou de collectes spécifiques.

➤ Le taux de **refus de tri** varie fortement selon les équipements. Il est en moyenne de **29 %** pour la région.

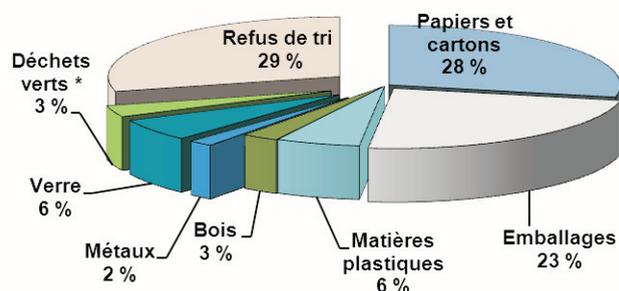
## Localisation des centres de tri des recyclables ménagers en 2012



## Répartition des déchets entrant dans les centres de tri des recyclables ménagers en 2012



## Répartition des déchets sortant des centres de tri des recyclables ménagers en 2012



\* en transit

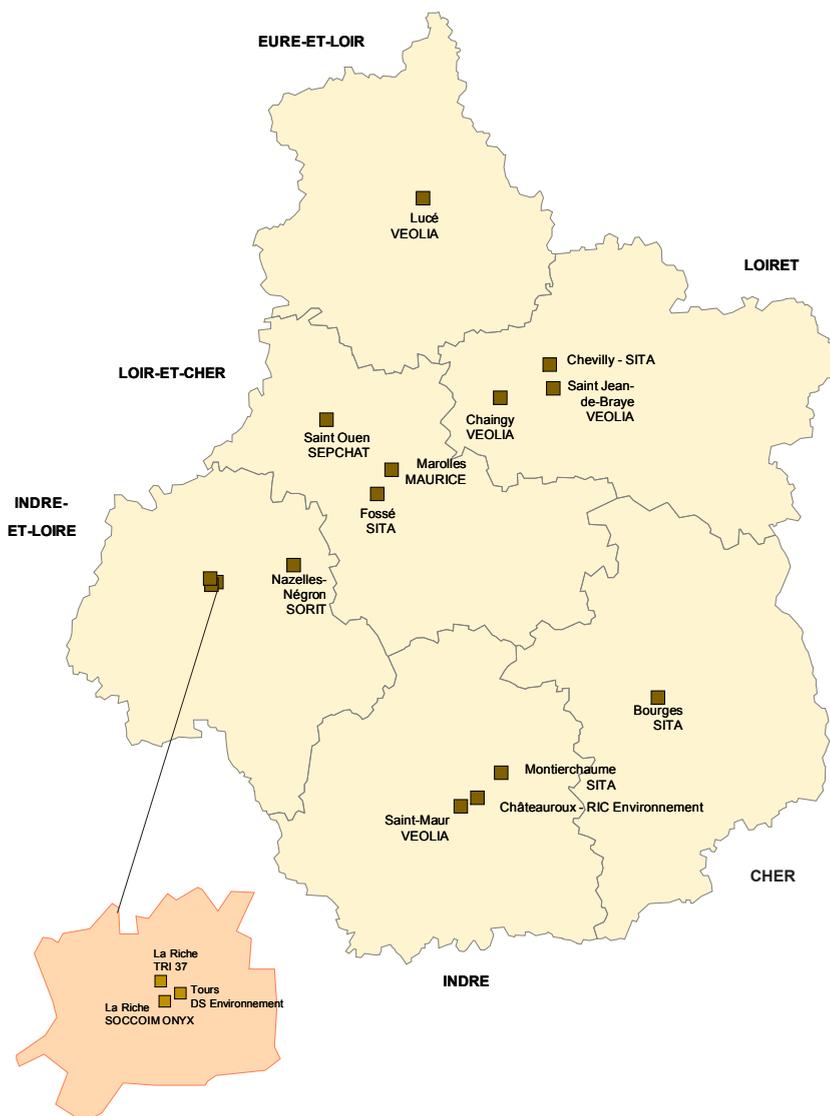
**Avertissement :** Lors de la dernière enquête ITOM réalisée par l'ADEME pour l'année 2012, **seuls 9 des 15 centres de tri des déchets d'activité économique de la région Centre ont renseigné le questionnaire.** Les résultats sont donc communiqués à titre indicatifs et ne reflètent pas le niveau d'activité régional de ces équipements.

➤ Les 9 centres ont totalisé près de 148 000 t de déchets.

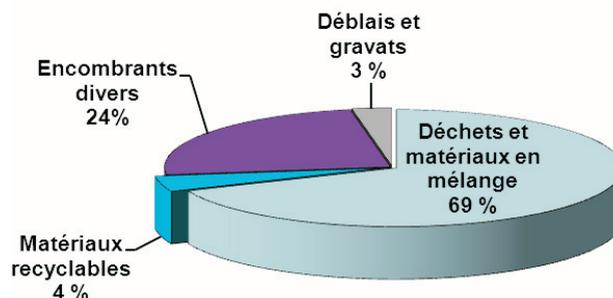
➤ **94 % de ces déchets proviennent d'entreprises**, le reste concernant des déchets **encombrants issus des ménages** collectés en déchèteries.

➤ Près de **70 % des déchets entrant dans ces centres sont des déchets et matériaux en mélange** et **24 % des encombrants.**

### Localisation des centres de tri des recyclables des déchets d'activité économique



### Répartition des déchets entrant dans les centres de tri DAE en 2012

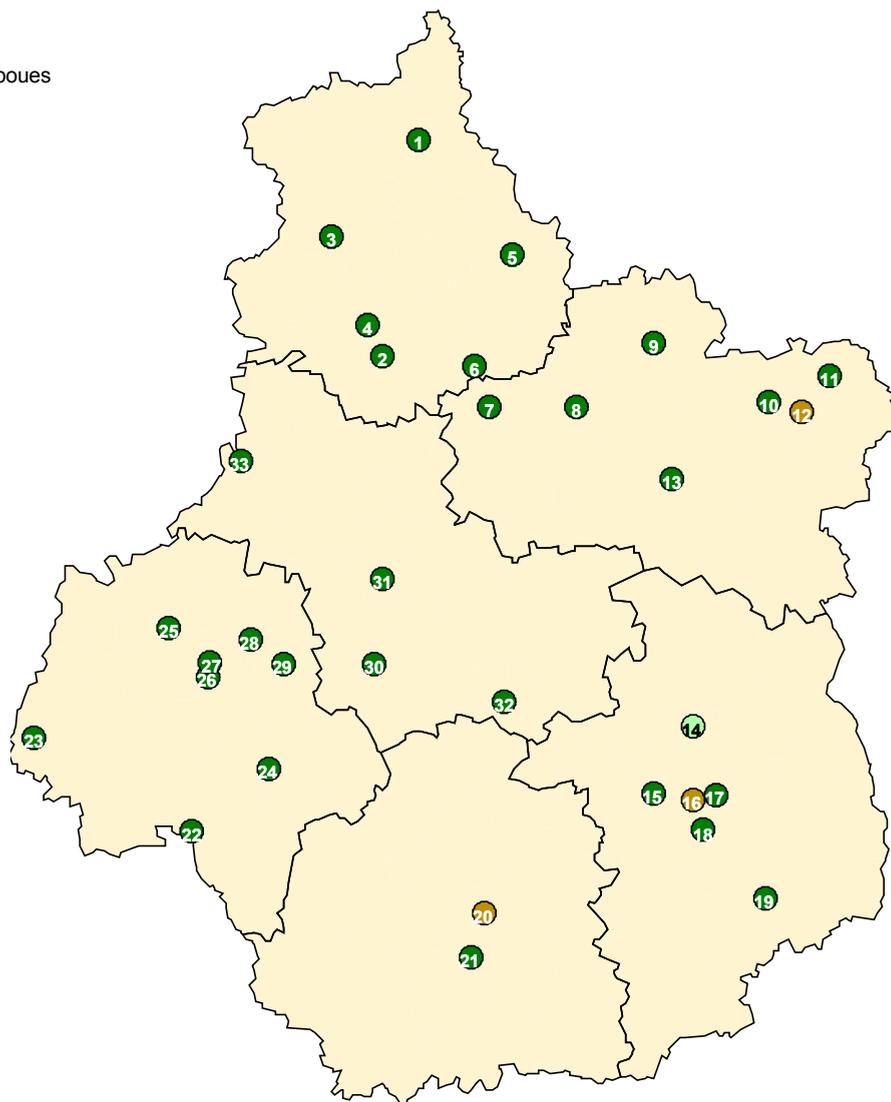


# La valorisation organique : le compostage

## Localisation des unités de valorisation organique en 2012

### Déchets entrants

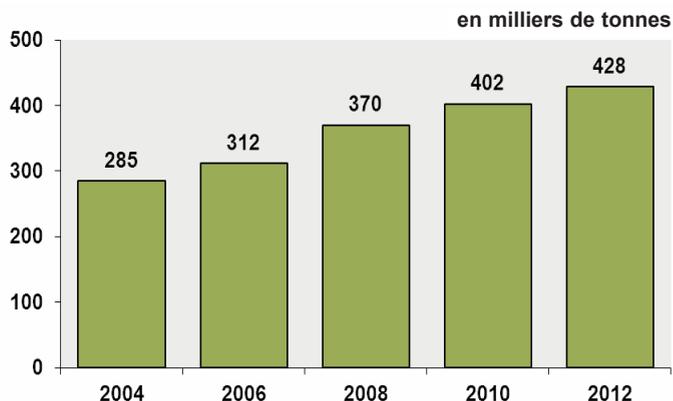
- FFOM et FFOM + déchets verts
- Déchets verts et Déchets verts + boues
- OMR
- 1 Boullay-Thierry
- 2 Marboué
- 3 Thieulin
- 4 Dangeau
- 5 Ouarville
- 6 Guillonville
- 7 Saint-Péravy-la-Colombe
- 8 Chanteau
- 9 Dadonville
- 10 Pannes
- 11 Selle-sur-le-Bied
- 12 Amilly
- 13 Saint-Aignan-des-Gués
- 14 Saint-Palais
- 15 Marmagne
- 16 Bourges
- 17 Bourges (Terralys)
- 18 Plaimpied
- 19 Cogny La Solière du Lapin Vert
- 20 Châteauroux
- 21 Velles
- 22 Descartes
- 23 Savigny-en-Véron
- 24 Chanceaux-Près-Loches
- 25 Charentilly
- 26 Saint-Avertin
- 27 Saint-Pierre-des-Corps
- 28 Chançay
- 29 Amboise
- 30 Thenay
- 31 Fossé
- 32 Villefranche-sur-Cher
- 33 Savigny-sur-Braye



➤ Le nombre de plates-formes de valorisation organique en activité dans la région est **relativement stable (33 sites)**. Une unité de valorisation des ordures ménagères brutes a fermé en 2011 en Indre-et-Loire (Benais). Les sites de Choussy (Loir-et-Cher) et de Dreux (Eure-et-Loir) ne sont plus en service respectivement depuis 2011 et 2012. La nouvelle plate-forme de compostage de Fossé, Valcompost, a été inaugurée en juin 2013.

➤ Les **tonnages entrant** dans les unités de valorisation organique de la région enregistrent une hausse régulière depuis plusieurs années. Ils atteignent **428 000 t en 2012**.

### Evolution des quantités de déchets entrant dans les unités de valorisation organique de la région



➤ Les déchets organiques, les boues d'épuration et les ordures ménagères résiduelles constituent l'essentiel des apports de déchets entrés dans les sites de valorisation organique en 2012.

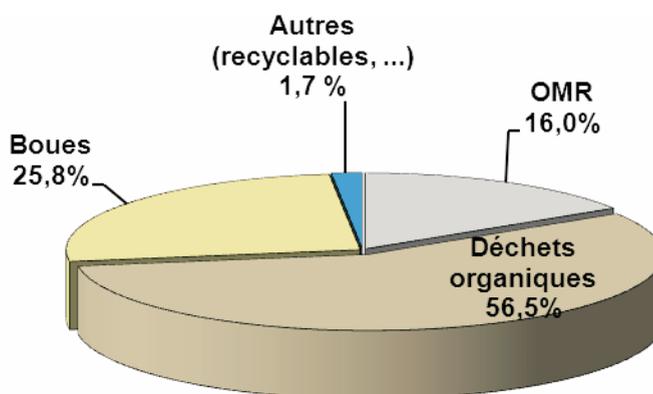
➤ A l'issue du processus de maturation, plus de **154 000 t de compost** ont été produites à destination de l'agriculture, des services techniques municipaux et des particuliers.

➤ Les déchets verts sortant des unités sont valorisés de manière organique (amendements de sol, fertilisants, etc.) ou suivent un nouveau cycle de compostage.

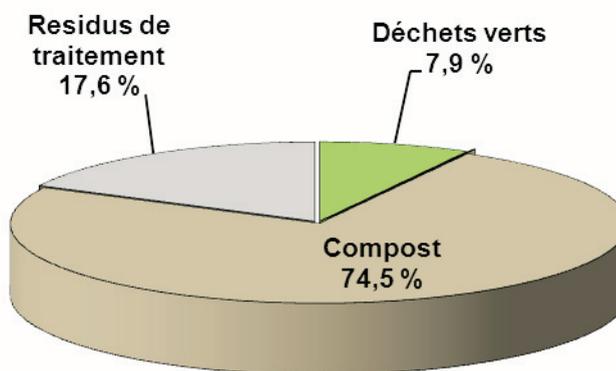
➤ En 2012, les **refus de compostage** (résidus de traitement) représentent **36 000 t contre près de 55 000 t il y a 8 ans**. Cette baisse résulte notamment de la fermeture de centres de compostage d'OMR qui produisaient un compost non normalisé.

➤ Les refus sont à **59 % envoyés** dans des centres de stockage (ISDND).

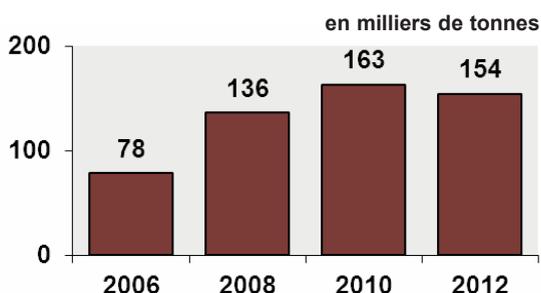
Répartition des déchets entrant dans les unités de valorisation organique de la région Centre en 2012



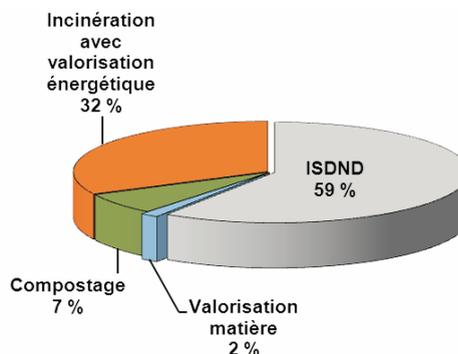
Répartition des volumes sortant des unités de valorisation organique de la région Centre en 2012



Evolution des quantités de compost produit par les unités de valorisation organique de la région Centre



Destination des refus de compostage en 2012 en région Centre

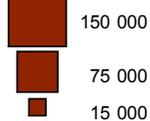


# Le traitement des déchets ultimes

## Localisation des centres de stockage et des unités d'incinération en 2012

### Capacité réglementaire (t/an)

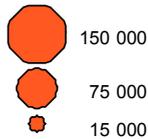
#### Stockage



- 1 Bucy-Saint-Liphard
- 2 Celle-Guenand
- 3 Chanceaux-Près-Loches
- 4 Châtillon-sur-Indre
- 5 Chevilly
- 6 Gournay
- 7 Orval
- 8 Prudemanches
- 9 Saint-Aignan-des-Gués
- 10 Saint-Hilaire-de-Court
- 11 Soings-en-Sologne
- 12 Saint-Palais
- 13 Sonzay
- 14 Vicq-sur-Nahon
- 15 Villefranche-sur-Cher
- 16 Villeherviers

### Capacité réglementaire (t/an)

#### Incinération



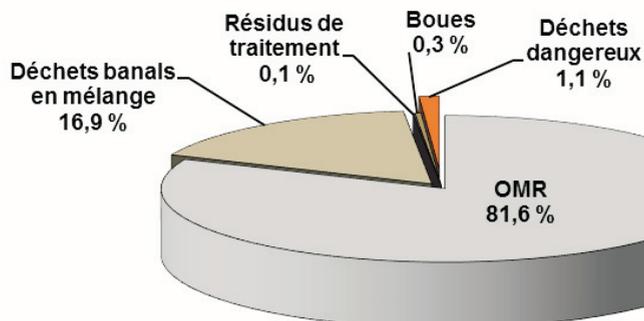
- 1 Amilly
- 2 Blois
- 3 Chartres
- 4 Chateaudun
- 5 Gien
- 6 Orléans
- 7 Ouarville
- 8 Pithiviers
- 9 Saint-Benoit-la Forêt
- 10 Vernou en Sologne



➤ Alors que le Nord de la région Centre concentre la plupart des unités d'incinération en activité, les 3 départements du sud regroupent la majorité des centres de stockage.

➤ **620 000 tonnes** de déchets ont été **incinérées** dans la région en 2012. Il s'agit principalement d'**OMR (82 %)**.

### Répartition des déchets entrant en installations d'incinération



➤ Bien que le nombre d'incinérateurs n'ait pas évolué en région Centre depuis les années 2000, le **volume de déchets incinérés a augmenté de 11 % entre 2006 et 2012.**

➤ Cette hausse **concerne principalement les quantités** traitées dans les centres du **Loiret (80 000 t de plus en 6 ans).**

➤ A l'inverse, l'activité des UIOM est restée relativement stable sur la période dans les départements d'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher.

➤ Près de **830 000 t** de déchets ont été **enfouies en 2012**. Elles sont constituées principalement de déchets en mélange (41 %), d'ordures ménagères et de résidus de traitement.

➤ Globalement, **le recours au stockage ne s'est pas vraiment réduit au cours des 6 dernières années** d'observation en région Centre.

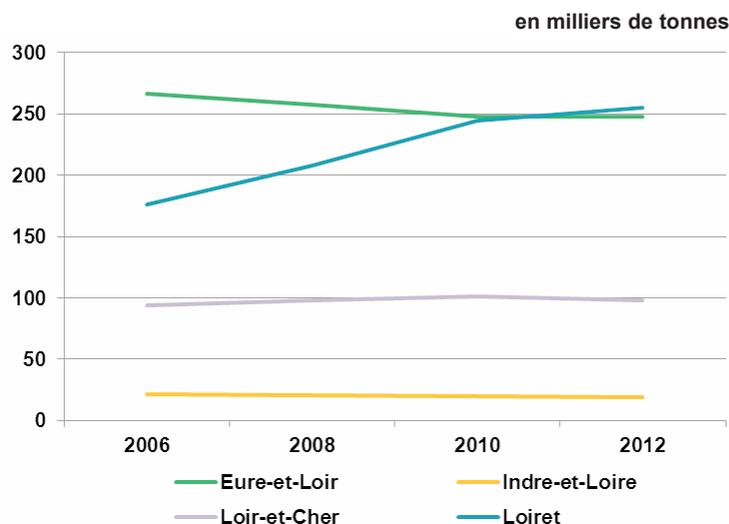
➤ Les **évolutions** sont variables d'un département à l'autre et apparaissent **étroitement liées aux ouvertures et fermetures d'installations.**

➤ Ainsi, dans les départements où le parc d'équipement est stable entre 2006 et 2012 (Cher, Eure-et-Loir et Indre), le volume enfoui est resté globalement constant sur la période.

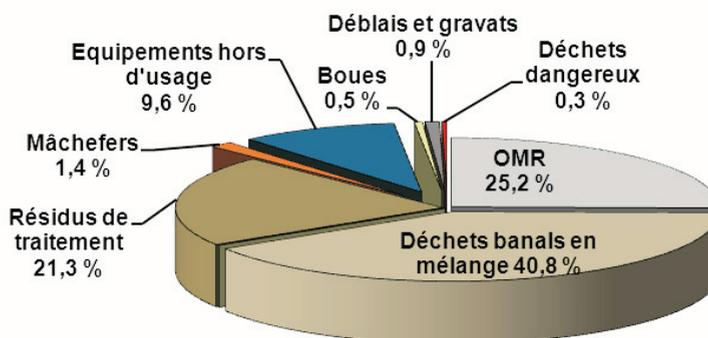
➤ Les autres départements de la région ont observé des mouvements plus fluctuants. C'est le cas du Loir-et-Cher où durant ces 6 dernières années deux installations ont fermé (Orchaise en 2008 puis St-Laurent-Nouan en 2009) entraînant un net recul de l'enfouissement jusqu'en 2010. La tendance s'inverse avec l'ouverture du site de Soings-en-Sologne.

➤ Même constat dans le Loiret où la fermeture du centre de Montrouveau a généré une réduction des quantités enfouies jusqu'en 2008 avant d'enregistrer une nouvelle hausse avec l'ouverture de l'ISDND de Bucy St-Liphard.

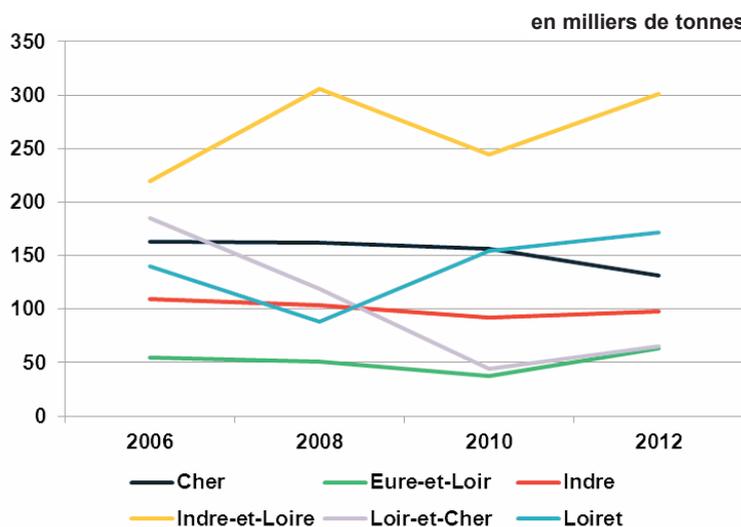
## Evolution par département des quantités de déchets incinérés



## Répartition des déchets entrant en installations de stockage



## Evolution par département des quantités de déchets enfouis



# Le traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR)

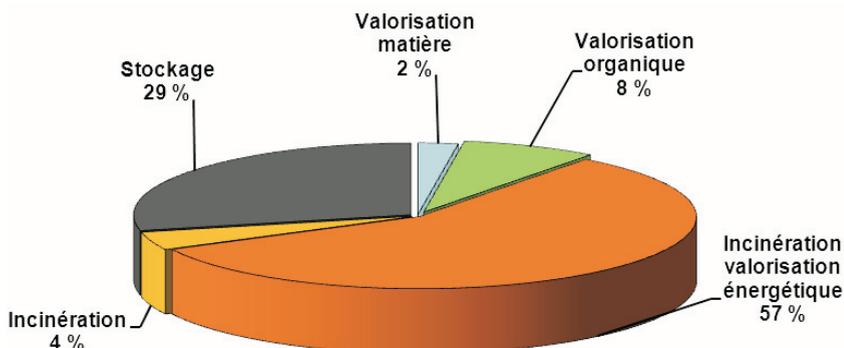
➤ Constant depuis ces 4 dernières années, le **principal mode de traitement des OMR** reste l'**incinération**, privilégiée par les **3 départements du nord de la région**. L'Eure-et-Loir et le Loiret y orientent la quasi totalité de leurs ordures ménagères résiduelles (respectivement 99 et 97 % des volumes globaux collectés). Le Loir-et-Cher en incinère 61 %.

➤ L'**enfouissement** ne concerne que **30 %** de ce type de déchets (75 % en Indre-et-Loire)

➤ La valorisation organique et matière ne concernent que **10 %** des OMR. Le Cher et l'Indre les ont davantage développées, composant respectivement 43 et 26 % de leurs OMR. En outre, l'Indre est le seul département de la région à diriger une partie de ses OMR vers un centre de tri et une unité de compostage sur matière brute (23 %).

➤ **98 % des OMR produites en région Centre en 2012 sont traitées dans des installations de la région**, le reste, dans des départements limitrophes (dans le Maine-et-Loire, la Nièvre, l'Orne et la Vienne).

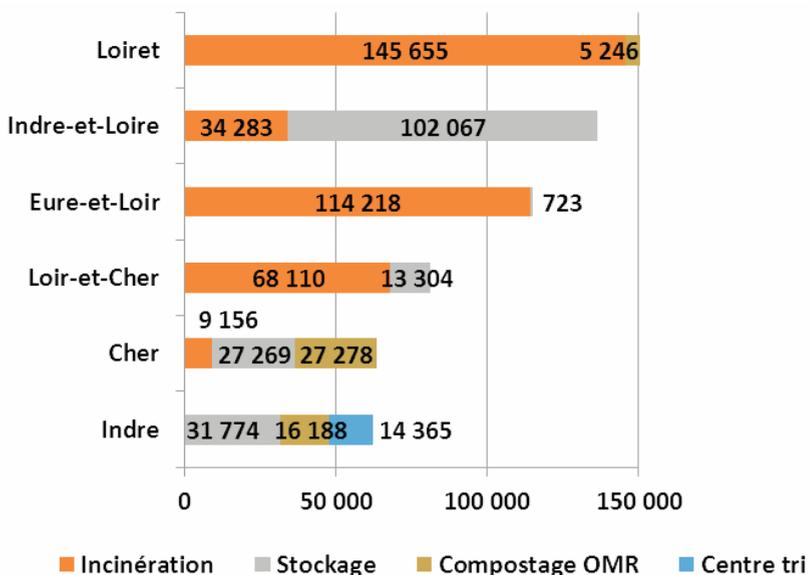
Destination par mode de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées en 2012 en région Centre



Répartition annuelle des modes de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées en région Centre



Répartition par département des modes de traitement des OMR en 2012 (en tonnes)





# La région Centre et le "Grenelle des déchets"

Définis par le Ministère en charge de l'environnement et du développement durable (MEDDE), les 3 principaux objectifs quantifiés issus du Grenelle de l'environnement visent à **réduire la production d'ordures ménagères et assimilées**, à **améliorer le recyclage** matière et organique des DMA et à **réduire le recours à l'incinération ou au stockage** comme mode d'élimination.

➤ Le Grenelle prévoit une **réduction des OMA de 7 % entre 2008 et 2013**. La quantité produite par habitant en **région Centre** se stabilise en 2012 à 323 kg contre 358 kg en 2007 (source Sinoe), soit une **baisse de près de 10 % en 5 ans**. L'objectif devrait donc être atteint pour la période envisagée.

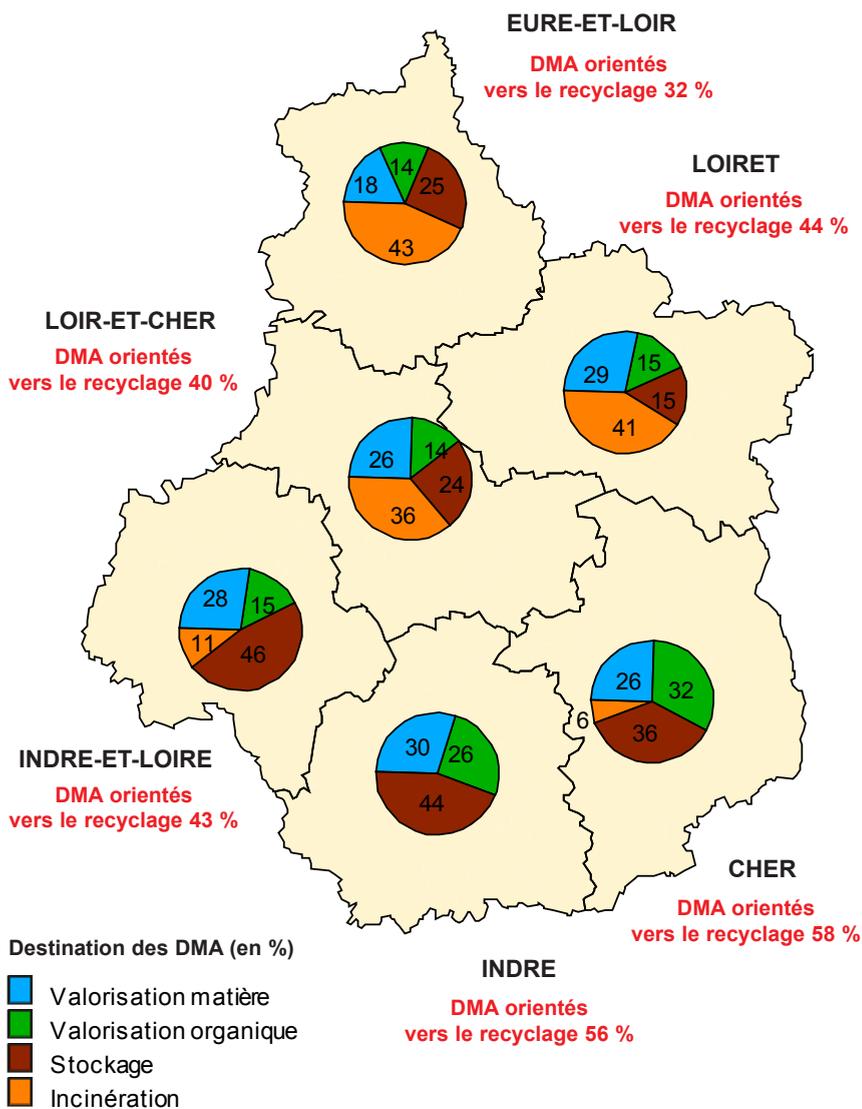
➤ En région Centre, **43 % des déchets ménagers et assimilés sont orientés vers le recyclage** en 2012 (le Grenelle ayant retenu un taux de **35 %** pour la même année). Des disparités importantes existent entre départements.

➤ Le Loiret s'approche de cet objectif. Les taux apparaissent élevés dans les départements du Cher et de l'Indre davantage tournés vers la valorisation organique. Ils sont néanmoins calculés sur l'orientation des déchets avant traitement. Ils ne prennent donc pas en compte les quantités refusées, ce qui implique une certaine prudence quant à l'interprétation de ces ratios.

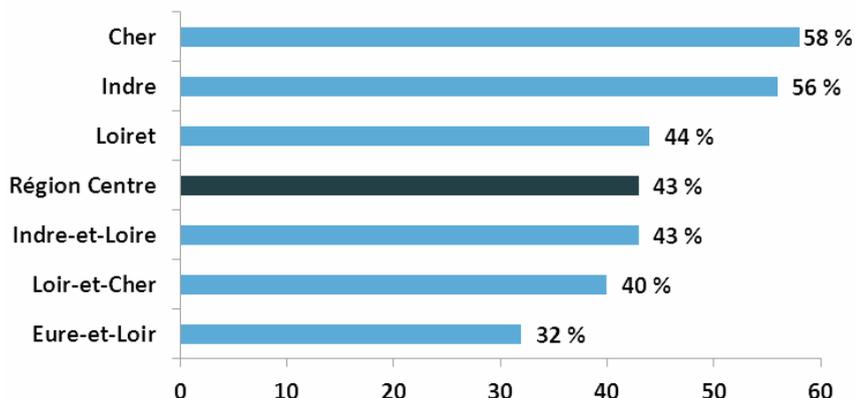
➤ Troisième objectif du Grenelle : la réduction du recours à l'incinération ou au stockage de 15 % à l'horizon 2012. Cet objectif porte sur les déchets non dangereux non minéraux quel que soit le producteur du déchet (ménager, activité économique) que ces déchets soient ou non " assimilés " à ceux des ménages. La connaissance encore imparfaite du gisement en région Centre ne permet pas de quantifier cet indicateur.

➤ Globalement, ce sont les **3 départements du Sud** qui recourent le plus à l'enfouissement.

## Destination des déchets ménagers et assimilés en 2012



## Ventilation par département du taux de DMA orientés vers le recyclage en 2012



# Le financement du service public d'élimination des déchets (SPED)

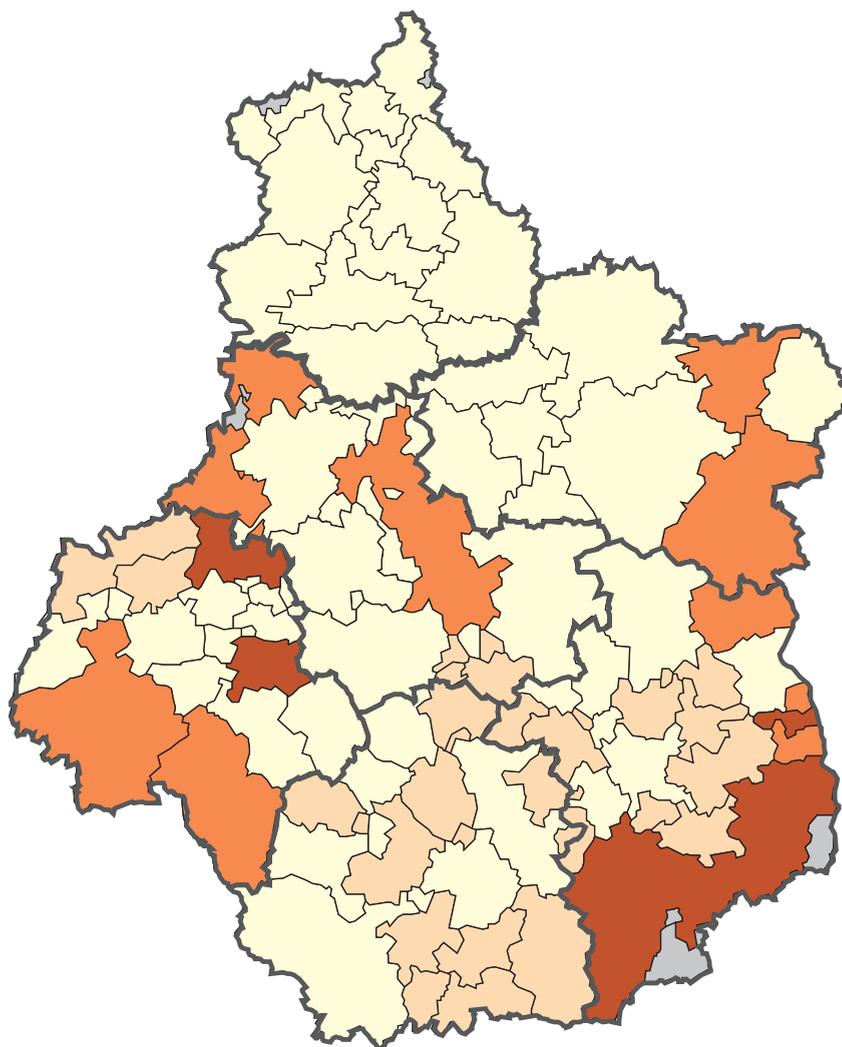
➤ La **TEOM** est le **mode de financement le plus souvent adopté** par les collectivités de la région Centre. Elle apparaît comme le seul moyen retenu en Eure-et-Loir pour financer le service public d'élimination des déchets ménagers.

➤ Qu'elles aient opté pour la TEOM ou la REOM, de **plus en plus de collectivités étudient la faisabilité de mise en place d'une tarification incitative**.

**7 collectivités supplémentaires se sont engagées dans cette dynamique en 2012** et ont réfléchi à l'opportunité d'instaurer une redevance incitative.

➤ En outre, le **SICTOM de la région d'Auneau** travaille actuellement à la **mise en place de la TEOMI**. Cette taxe comprend une part variable fonction du service rendu et une part fixe fonction de la taxe foncière.

## Les modes de financement



Mode de financement du SPED en 2012

- TEOM
- REOM
- TI
- Contribution des collectivités

## Définitions :

**TEOM - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** : impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel.

**REOM - Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères** : impôt lié au service rendu par la collectivité. En pratique, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères est souvent forfaitisée (assise sur le nombre de personnes au foyer ou la taille du bac).

**TI - Tarification Incitative** : est une contribution au financement du service dont le montant exigé aux usagers est fonction de l'utilisation réelle du service. Elle correspond à l'application du principe pollueur payeur appliqué à l'utilisateur bénéficiaire du service public des déchets.

# Les coûts du SPED : la méthode Comptacoût®

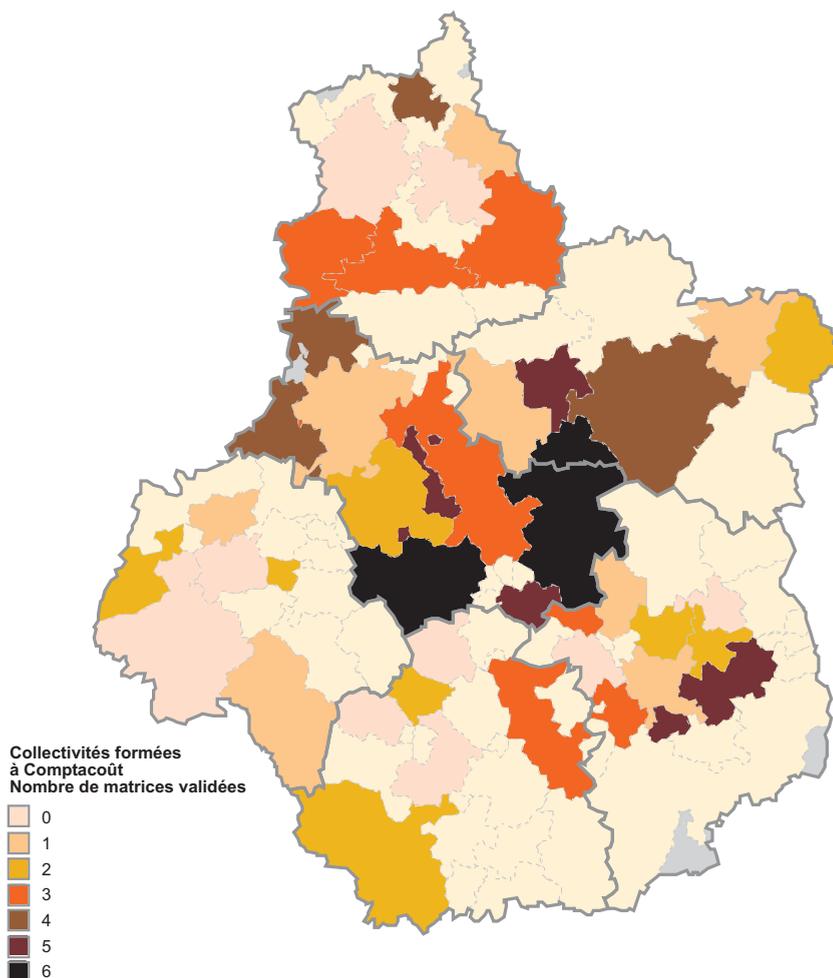
Basée sur les règles de la comptabilité analytique, Comptacoût® est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME. Cette méthode permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

➤ **32 collectivités** sont formées à la méthode **ComptaCoût®** fin **2012**.

➤ **8 nouvelles collectivités** les ont rejoint en **2013**.

➤ 72,5 % de la population régionale est désormais couverte par l'outil Comptacoût®.

## Les collectivités formées à Comptacoût® en nombre de matrices validées en 2013



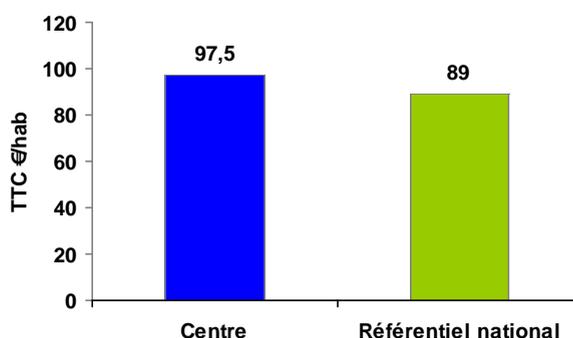
Les données suivantes sont issues des matrices Comptacoût® validées pour l'année 2012, soit : **15 collectivités** à compétence Collecte et Traitement représentant 722 000 habitants (**28 %** de la population de la région Centre).

Elles ne reflètent donc pas la situation exacte du coût de gestion des déchets des collectivités de la région mais donne une image des collectivités engagées dans la démarche. Les comparaisons des coûts régionaux se font par rapport aux données du **référentiel national 2010** (dernières données nationales disponibles à ce jour).

➤ Le coût aidé TTC en €/hab correspond au coût final du service public de gestion des déchets (SPGD) pour un usager, intégrant les charges fixes et variables. Cet indicateur permet de suivre l'évolution du coût du SPGD d'une année sur l'autre.

➤ En **2012**, le coût aidé TTC par habitant en région Centre s'élève à **97,5 € en moyenne** (98 € en 2010-2011).

## Coût aidé TTC par habitant



➤ Comparativement au référentiel national de 2010, la région Centre enregistre les différences suivantes :

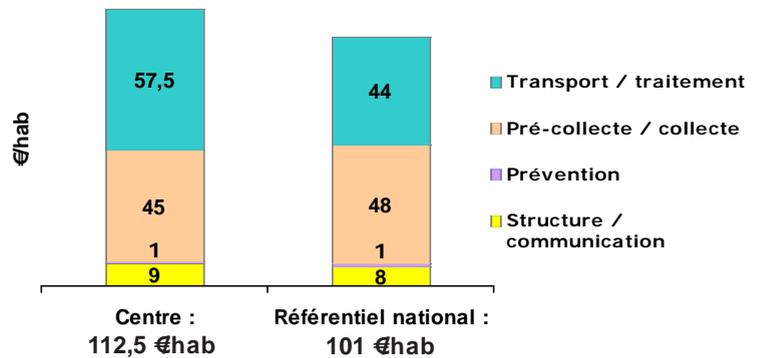
- pré-collecte / collecte : - 3 €/hab  
 - transport / traitement : +13,5 €/hab

- produits industriels\* : + 2 €/hab  
 - soutiens : + 4 €/hab

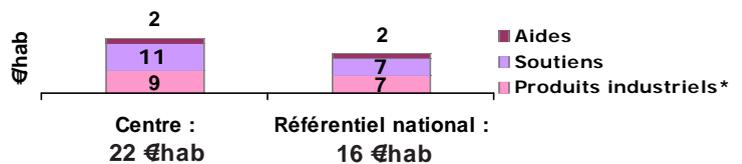
➤ Sauf pour les résidus secs hors verre (RSHV), les flux ont des coûts plus élevés sur la région Centre en 2012 que dans le Référentiel national de 2010.

➤ Le tri (verre et RSHV) est intéressant financièrement par rapport au flux OMR, en coûts moyens.

### La décomposition des charges

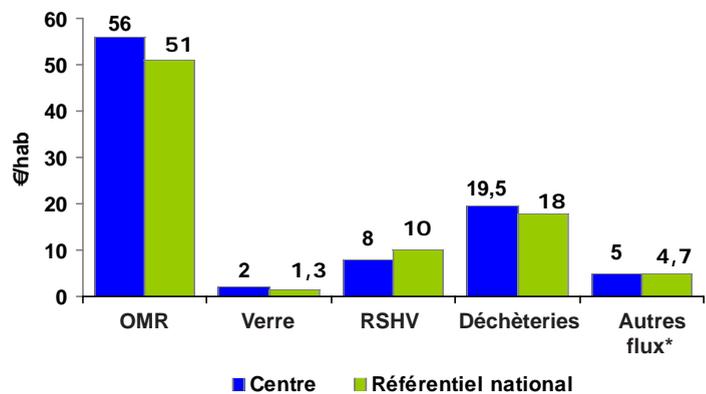


### La décomposition des produits



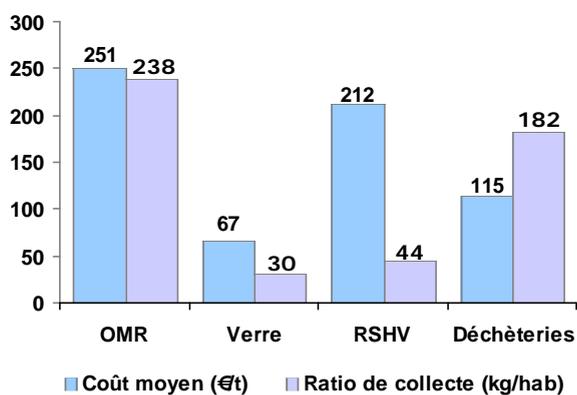
\* Produits industriels = vente de matériaux + vente de composteurs

### Coût aidé HT/hab par flux de déchets



\* Autres flux = déchets verts, encombrants, professionnels, passif,...

### Coûts moyen en €TTC par tonne et ratios de collecte en région Centre en 2012



**Le nombre de collectivités formées à la Matrice des coûts et ComptaCoût® croît chaque année.** Depuis 2005, **1 058 collectivités couvrant 69% de la population française** ont suivi une formation de l'ADEME pour la connaissance des coûts de gestion des déchets.

La matrice et l'analyse des coûts présentent un réel intérêt pour les collectivités. Les résultats issus de l'exploitation des matrices alimentent de plus en plus les travaux et réflexions de divers acteurs (ministères, collectivités, observatoires, éco-organismes...).

## Glossaire

<b>ADEME</b> : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	<b>ITOM</b> : Installation de Traitement des Ordures ménagères
<b>AV</b> : apport volontaire	<b>JRM</b> : Journaux, Revues, Magazines
<b>DAE</b> : Déchets des Activités Economiques	<b>MODECOM</b> : Méthode de Caractérisation des Ordures Ménagères
<b>DASRI</b> : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	<b>OMA</b> : Ordures Ménagères et Assimilées
<b>DDM</b> : Déchets Dangereux des Ménages	<b>OMR</b> : Ordures Ménagères Résiduelles
<b>DEEE ou D3E</b> : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	<b>PAP</b> : porte à porte
<b>DMA</b> : Déchets Ménagers et Assimilés	<b>REOM</b> : Redevance d'Elimination des Ordures Ménagères
<b>DV</b> : Déchets verts	<b>REOMI</b> : Redevance d'Elimination des Ordures Ménagères Incitative
<b>ELA</b> : Emballages Liquides Alimentaires	<b>REP</b> : Responsabilité Elargie du Producteur
<b>EMR</b> : Emballages Ménagers Recyclables	<b>SINOE</b> : Système d'Information et d'Observation de l'Environnement
<b>FFOM</b> : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères	<b>SPED</b> : Service Public d'Elimination des Déchets
<b>INSEE</b> : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	<b>TEOM</b> : Taxe d'Elimination des Ordures Ménagères
<b>ISDD (ex CSDU 1)</b> : Installation de Stockage de Déchets Dangereux	<b>TEOMI</b> : Taxe d'Elimination des Ordures Ménagères Incitative
<b>ISDI (ex CSDU 3)</b> : Installation de Stockage de Déchets Inertes	<b>TI</b> : Tarification Incitative
<b>ISDND (ex CSDU 2)</b> : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux	<b>UIOM</b> : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

## Définitions

**Les ordures ménagères résiduelles** sont les déchets produits par les ménages hors collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise et est souvent collectée en mélange. La composition des ordures ménagères résiduelles (OMR) varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

**Les ordures ménagères et assimilées** sont les déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et les déchets des activités économiques collectés dans les mêmes conditions.

Ils comprennent :

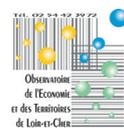
- les Ordures Ménagères Résiduelles collectées en mélange,
- les matériaux secs collectés sélectivement,
- la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères collectée sélectivement.

**Les déchets ménagers et assimilés** sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages et de l'activité économique collectés dans les mêmes conditions.

Ils comprennent :

- les Ordures Ménagères et Assimilées,
- la collecte en déchèteries,
- la collecte d'encombrants,
- les collectes de déchets verts.

Les données relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés sont consultables sur [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)



L'ADEME remercie l'ensemble des partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport.

